

## **UE augmente la taille minimale du bar en Mer du Nord**

(02/07/2015) L'Union européenne a pris aujourd'hui une autre étape pour protéger les stocks de bar en Europe. Les 28 États membres de l'UE ont accepté la proposition de la Commission d'augmenter la taille minimale du bar en mer du nord de 36 à 42 cm.

La nouvelle règle vaut pour les pêcheurs commerciaux et récréatifs. Cela permettra d'améliorer la protection de ce précieux stock et de lui donner plus de chances de produire de jeunes poissons avant qu'il ne soit pris. La Commission va maintenant procéder à l'adoption des mesures convenues.

La Commission a également proposé d'augmenter la taille minimale pour les deux stocks de bar du sud dans les eaux ibériques et le golfe de Gascogne. Les États membres ont toutefois signalé les données moins fiables disponibles concernant ces stocks.

La Commission va donc demander à renouveler le conseil scientifique sur les stocks du sud, qui va alimenter de nouvelles propositions sur le bar avant 2016.

Le bar a une valeur commerciale élevée, espèce emblématique pour les pêcheurs récréatifs et commerciaux. Mais les stocks de l'UE sont gravement menacés. Les scientifiques conviennent que les captures de cette espèce doivent être considérablement réduites, en raison de la pression de pêche et de reproduction plus faible.

La décision d'aujourd'hui est la dernière étape d'un ensemble de mesures proposées par la Commission pour 2015 pour enrayer le déclin de ce stock et de préparer la voie à suivre pour d'autres mesures de gestion en 2016.

Les étapes précédentes comprennent une interdiction à court terme sur le chalutage pélagique, une limite de 3 poissons pour les pêcheurs récréatifs et pour le reste de 2015, une limite mensuelle de capture et une fermeture de la zone autour de l'Irlande pour la pêche commerciale